



N°40 LE BULLETIN DE L'ORDRE
DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

MON ORDRE OFFICIEL

Comme vous le savez, malgré ces circonstances exceptionnelles, les opérations électorales visant à renouveler pour moitié les conseils départementaux de l'ordre, ainsi qu'à pourvoir un siège vacant au conseil national, ont été menées jusqu'à leur terme. En effet, le processus avait démarré deux mois avant soit dès le 31 janvier 2020, bien avant la mise en œuvre des mesures de confinement, et aucune disposition juridique ne nous permettait de figer les opérations électorales en cours. Par ailleurs, le système de vote électronique vous a permis de participer au scrutin en toute sécurité.

Vous en trouverez ci-dessous les résultats.



Résultats des élections aux conseils départementaux mars 2020

Les élections visant à renouveler par moitié les conseils départementaux de l'ordre ont eu lieu le 31 mars 2020. Les 100 conseils départementaux ont procédé au dépouillement des bulletins de vote via une plateforme de vote sécurisée « tiers de confiance expertisé » garantissant le respect des principes fondamentaux régissant les opérations électorales. Retrouvez ci-dessous les résultats, département par département.

Vous pouvez également consulter les résultats sur les sites internet de chaque département. Rendez-vous sur [cette page](#) pour trouver le vôtre.

[Consultez tous les PV](#)



Résultats de l'élection complémentaire de mars 2020

Le 27 mars 2020 se déroulait une élection complémentaire afin de pourvoir un siège de conseiller titulaire du collège libéral, du secteur 12 (région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse : départements 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84). Ce processus électoral a débuté dès le 27 janvier 2020 après le constat d'une vacance de poste à la suite d'une démission.

A l'issue de ce vote, monsieur Stéphane MICHEL a été élu.

[Consultez le PV](#)



**Covid-19 : questions
fréquentes des
kinésithérapeutes**

[Lien vers la FAQ](#)